

**LOI N° 2009-23 DU 03 AOUT 2009**

autorisation de  
portant ratification de l'accord de prêt signé le  
20 février 2009 entre la République du Bénin  
et le Fonds Africain de Développement (FAD)  
dans le cadre du financement partiel du projet  
d'appui aux filières lait et viande (PAFILAV).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 juillet 2009,

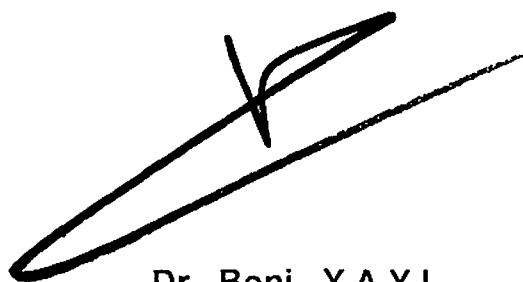
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt cinq millions (25.000.000) unités de compte (UC) soit dix sept milliards quatre cent soixante millions (17 460 000 000) francs CFA environ, signé le 20 février 2009 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'appui aux filières lait et viande (PAFILAV).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 août 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



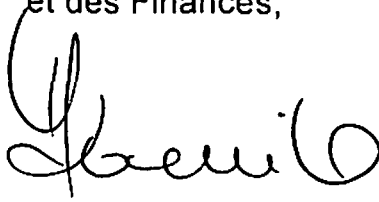
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective,  
du Développement et de l'Evaluation des  
Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



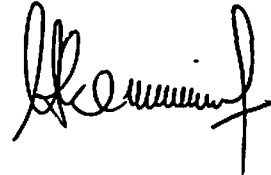
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et de la Pêche,



Grégoire AKOFODJI

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; -MECPDEPPCAG 4 -  
MEF 4 – MAEP 4 - AUTRES MINISTERES 27 -SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ; DSIA 2 ; DGBM-  
CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-  
ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1.